



Commune de Kilstett
Département du Bas-Rhin
République française

ARRETÉ N° 19 / 2025

Portant réglementation de la circulation rue du Lt. de Bettignies à KILSTETT

Le Maire de la Commune de Kilstett

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 à L.2213.6 ;
- VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;
- VU** l'Instruction Interministérielle de la signalisation routière quatrième partie ;

Considérant les travaux de création d'une chicane rue du Lt. de Bettignies à Kilstett.

ARRETE

Article 1 : A compter du mercredi 11 juin 2025, et pour une durée de trois jours, la société PONTIGGIA de Hoerdts est autorisée à réaliser des travaux de création d'une chicane rue du Lt. de Bettignies à Kilstett.

Article 2 : A compter du mercredi 11 juin 2025, et pour une durée de trois jours, la circulation et le stationnement des véhicules dans la rue précitée est soumise aux prescriptions définies ci-dessous :

- **La circulation sera alternée sur demie-chaussée**
- **Le stationnement sera interdit dans la zone des travaux**
- **Les piétons seront déviés sur le trottoir opposé. La Déviation piétonne sera mise en place en amont et aval du chantier.**

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place par la Société PONTIGGIA de Hoerdts.

Article 4 : les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation prévue à l'article 3 ci-dessus.

Article 5 : les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmis à :

- MM**
- M le Directeur de la Société PONTIGGIA de Hoerdts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :
 - Le Maire de la commune de Kilstett
 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau

Kilstett, le 6 juin 2025



F. LAAS